



Gestion de la diversité ethnoculturelle

RECUEIL DES PROGRAMMES ET SERVICES
OFFERTS AUX ENTREPRISES

Québec 

- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Conception et réalisation

Coordination

Comité interministériel de la mesure Mieux soutenir les employeurs en matière de gestion de la diversité, composé du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Cette mesure fait partie du plan de Mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration en emploi des immigrants et du Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013, découlant de la politique La diversité : une valeur ajoutée.

Terminologie

L'appellation **personnes des communautés culturelles** fait référence aux personnes immigrantes et aux personnes issues de l'immigration autre que française et britannique qui sont nées au Québec. Elle inclut donc les groupes désignés par le terme « minorités visibles ».

Note importante

Les renseignements et les références contenus dans le présent document étaient à jour en août 2010. Ils proviennent de sources diverses et ne remplacent en rien les textes de loi, énoncés politiques ou programmes officiels.

Publication

Direction des affaires publiques et des communications
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
360, rue McGill, bureau 2.09
Montréal (Québec) H2Y 2E9
Téléphone : 514 873-8624



Appareil de télécriteur (ATS)
pour personnes sourdes ou malentendantes
Région de Montréal : 514 864-8158
Ailleurs au Québec, sans frais : 1 866 227-5968

Ce document peut être consulté sur le site Internet : www.micc.gouv.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
ISBN Version électronique : 978-2-550-60114-2

© Gouvernement du Québec, 2010

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
LES MESURES, SERVICES ET PROGRAMMES EN GESTION DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE.....	5
I. Outils pratiques	5
II. Aide financière.....	6
III. Information, conseils, services.....	8
IV. Aide-conseil, accompagnement	11
V. Formations s'adressant au personnel issu de l'immigration	12
VI. Formations s'adressant aux dirigeantes et dirigeants d'entreprise.....	13



INTRODUCTION

Les enjeux liés au contexte national et international ont amené le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) à se concerter avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) pour mieux soutenir les employeurs en matière de gestion de la diversité. Cette volonté est fondée sur la conviction qu'une saine gestion de la diversité peut contribuer à la vitalité et à la compétitivité des entreprises.


Le Recueil des programmes et services offerts aux entreprises en lien avec la gestion de la diversité ethnoculturelle a été conçu pour répondre aux besoins des entreprises du Québec, dont certaines ont été consultées au cours des travaux. Il réunit de façon synthétique l'ensemble de l'information sur les programmes et services liés à la gestion de la diversité ethnoculturelle offerts par le MICC, par le MESS et son agence Emploi-Québec (EQ) ainsi que par le MDEIE.


On y trouve aussi bien des éléments particuliers à la gestion de la diversité que d'autres éléments plus généraux, choisis pour leur pertinence dans le cadre d'une gestion de la diversité plus efficace. Ils sont réunis dans un tableau précisant le ou les ministères responsables et fournissant une courte description accompagnée des liens Internet utiles. L'information est regroupée en six rubriques : les outils pratiques; l'aide financière; l'information, les conseils et les services; l'aide-conseil et l'accompagnement; les formations destinées au personnel issu de l'immigration; les formations destinées aux dirigeants et dirigeantes d'entreprise.


D'autres partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux offrent également des services, des programmes et des mesures de soutien à la gestion de la diversité ethnoculturelle, notamment les municipalités, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), des regroupements et associations d'entreprises. Ils ne sont pas mentionnés dans le présent document, où sont néanmoins signalés certains services pertinents de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).




LES MESURES, SERVICES ET PROGRAMMES EN GESTION DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE


<u>Mesures, services ou programmes</u>	<u>Ministère/organisme</u>	<u>Description et références</u>
 <h3>I. OUTILS PRATIQUES</h3>		
<p>1. Le guide Web : Diversité + <i>Management et ressources humaines</i></p>	<p>MICC</p>	<p>Ce guide en ligne est un outil intégré conçu pour permettre aux dirigeantes et dirigeants ainsi qu'aux autres utilisateurs d'accéder rapidement à l'information dont ils ont besoin pour miser avec succès sur la diversité ethnoculturelle. On y trouve des outils, des conseils et des renseignements sur les programmes gouvernementaux permettant d'optimiser les bénéfices potentiels associés à la diversité ethnoculturelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lien à venir
<p>2. Guides pratiques pour faciliter l'accueil et l'intégration de la main-d'œuvre immigrante en entreprise</p>	<p>Emploi-Québec</p>	<p>Guides destinés aux entreprises, contenant des renseignements, des outils et des exemples de pratiques de gestion des ressources humaines recueillies auprès d'entreprises qui embauchent déjà une main-d'œuvre diversifiée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Estrie et Outaouais : Réussir l'intégration des personnes immigrantes en entreprise : 51 solutions aux questions des employeurs - Laurentides : emploiuebec.net/includes/composants/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/15_imt_mo_immigrante.pdf&langue=fr - Montréal : Guide pratique de la gestion de la diversité interculturelle en emploi (2005)
<p>3. Comparaison des études effectuées à l'étranger avec le système québécois</p>	<p>MICC</p>	<p>Plusieurs tableaux comparatifs du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles fournissent des renseignements généraux utiles sur la correspondance entre les études effectuées dans le système éducatif officiel d'un autre pays et celles du système québécois.</p> <ul style="list-style-type: none"> - www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=7&file=GPI-3-1.pdf
<p>4. Guide sur le recrutement à l'international.</p>	<p>MICC</p>	<p>Ce guide vise à informer les entreprises en vue du recrutement et de l'embauche de main-d'œuvre à l'international pour pourvoir certains postes. Il est mis en ligne dans la section Employeurs sur le site du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lien à venir
<p>Autre ressource :</p> <p>5. Guide virtuel <i>Emploi et droits</i> et la section sur les accommodements raisonnables</p>	<p>CDPDJ</p>	<p>Le guide virtuel <i>Emploi et droits</i> s'adresse aux employeurs préoccupés par le respect des droits de la personne dans le monde du travail. Il regroupe des liens utiles vers de l'information sur l'application de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec en milieu de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - www.cdpedj.gc.ca/fr/guides/emploi-droits.asp?noeud1=2&noeud2=19&cle=59


<u>Mesures, services ou programmes</u>	<u>Ministère/organisme</u>	<u>Description et références</u>
 <h2 style="text-align: center;">II. AIDE FINANCIÈRE</h2>		
1. Subventions salariales	Emploi-Québec	<p>La mesure Subventions salariales vise une intégration durable au monde du travail ou l'acquisition d'une expérience professionnelle transférable. Conçue pour venir en aide à des personnes à risque de chômage prolongé, la subvention offerte aux employeurs participants couvre une partie du salaire et, dans certains cas, les dépenses engagées pour l'accompagnement ou la formation d'appoint de la personne embauchée.</p> <p>- emploiquebec.net/entreprises/recrutement/diversite/subventions.asp</p>
2. Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)	Emploi-Québec et MICC	<p>PRIIME, offert par Emploi-Québec en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, soutient l'embauche et l'intégration durable au marché du travail de personnes immigrantes ou appartenant à une minorité visible qui n'ont pas d'expérience de travail nord-américaine dans leur domaine de compétence. L'employeur peut être soutenu financièrement pour une partie du salaire, ainsi que pour l'accompagnement et la formation d'appoint de la personne embauchée.</p> <p>- emploiquebec.net/entreprises/recrutement/diversite/priime.asp</p>
3. Programme d'aide aux entreprises, et ses divers volets	MDEIE	<p>Le Programme d'aide aux entreprises (PAE) vise à appuyer les entreprises qui s'engagent résolument dans le développement de leur compétitivité et l'accélération de leur croissance. L'aide financière accordée permet notamment aux employeurs qui veulent miser sur des talents provenant des différentes communautés culturelles de bénéficier d'une subvention salariale pour l'embauche d'un spécialiste en développement des marchés internationaux.</p> <p>- www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=1935&MP=1932-247</p>
4. Mesure de formation de la main-d'œuvre	Emploi-Québec	<p>Emploi-Québec peut, à certaines conditions, accorder une aide technique et financière à un employeur pour définir ses besoins de formation, réaliser un projet de formation et en évaluer l'efficacité.</p> <p>- emploiquebec.net/entreprises/formation/services-quebec/mesures.asp</p>
5. Programmes du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	Emploi-Québec	<p>Sous la responsabilité de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), les programmes du Fonds servent à subventionner des projets liés au développement des compétences de la main-d'œuvre. Le programme Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre s'adresse aux employeurs individuellement et il est administré par les directions régionales d'Emploi-Québec. Le programme Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre s'adresse aux organisations réunissant plusieurs entreprises et il est administré centralement par la CPMT.</p> <p>- emploiquebec.net/entreprises/formation/loi-competences/fonds-national.asp</p>

<u>Mesures, services ou programmes</u>	<u>Ministère/organisme</u>	<u>Description et références</u>
 <h2 style="text-align: center;">II. AIDE FINANCIÈRE</h2>		
6. Congé fiscal pour l'embauche d'experts étrangers	MDEIE et Revenu-Québec	<p>Cette mesure fiscale, qui s'adresse à la personne embauchée tout en avantageant l'entreprise, vise à faciliter le recrutement à l'étranger d'expertes et d'experts reconnus pour travailler à la mise en œuvre de projets d'innovation au sein d'entreprises privées du Québec.</p> <p>- www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=1974&MP=1932-247</p>
7. Congé fiscal pour l'embauche de chercheurs étrangers	MDEIE et Revenu-Québec	<p>Cette mesure fiscale, qui s'adresse à la personne embauchée tout en avantageant l'entreprise, vise à faciliter le recrutement à l'étranger de chercheurs et de chercheuses pour travailler à la mise en œuvre de projets d'innovation au sein d'entreprises privées du Québec.</p> <p>- www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=1972&MP=1932-247</p>
8. La Passerelle pour l'emploi en région.	MICC	<p>Ce mécanisme vise un meilleur arrimage entre les offres d'emploi en région et les personnes nouvellement arrivées établies dans la région métropolitaine de Montréal (RMM) à la recherche d'un emploi. Il prévoit la validation du besoin de l'employeur en région par EQ, la diffusion des offres d'emploi dans la RMM, la référence des curriculum vitae des candidats à l'intérieur d'une période de 10 jours, l'accompagnement des employeurs dans les relations interculturelles en emploi et l'accompagnement du candidat par l'employeur après l'embauche.</p> <p>- Lien à venir</p>
<p><u>Autre ressource :</u></p> <p>9. Crédit d'impôt pour la francisation en milieu de travail des personnes immigrantes</p>	MICC et Revenu-Québec	<p>Un employeur admissible peut avoir droit à un crédit d'impôt équivalent à 30 % des dépenses de formation admissibles pour une année d'imposition, à condition que ces dépenses aient été faites après le 13 mars 2009 et avant le 1^{er} janvier 2012.</p> <p>- www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/langue-francaise/apprendre-quebec/francais-entreprise.html</p> <p>- www.revenu.gouv.qc.ca/fr/sepf/formulaires/co/co-1029_8_36_fm.aspx</p>




<u>Mesures, services ou programmes</u>	<u>Ministère/organisme</u>	<u>Description et références</u>
 III. INFORMATION, CONSEILS, SERVICES		
1. Évaluation comparative des diplômes étrangers	MICC	<p>Au besoin, le MICC peut fournir à une personne immigrante le document intitulé <i>Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec</i>, qui indique à quoi correspondent les études effectuées à l'extérieur du Québec par rapport au système scolaire québécois et à ses principaux diplômes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec (CEFAHQ) 255, boulevard Crémazie Est, 8^e étage, Montréal (Québec) H2M 1M2 Téléphone : 514 864-9191 Télécopieur : 514 873-8701 Toute demande d'un travailleur immigré ou d'une travailleuse immigrante appuyée par une lettre d'employeur sera traitée en priorité. - www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/education/evaluation-comparative/index.html <p>À noter que le site présente plusieurs liens utiles.</p>
2. Information sur les professions et métiers réglementés (IPMR)	MICC	<p>Le MICC présente de l'information, sous forme de fiches, sur les professions et métiers réglementés. Cela permet de se familiariser avec les conditions d'exercice au Québec, les conditions d'obtention de permis, les étapes à suivre et les droits exigibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/emploi/professions-metiers/sipmr.html
3. Portrait statistique des groupes ethnoculturels	MICC	<p>Le site Web du MICC présente des portraits statistiques des groupes ethnoculturels, des données démographiques, linguistiques et socioéconomiques sur les différentes communautés culturelles ainsi que sur les lieux où elles sont établies.</p> <ul style="list-style-type: none"> - www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/diversite-ethnoculturelle/stats-groupes-ethno/recensement-2006.html
4. Accommodements raisonnables	CDPDJ	<p>La diversité ethnoculturelle et religieuse fait désormais partie du paysage quotidien de la société québécoise. Pour des précisions particulières ou pour obtenir un avis, on téléphonera directement à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, au 514 873-5146.</p> <ul style="list-style-type: none"> - www.cdpedj.qc.ca/fr/placedelareligion/
5. Embauche d'un travailleur étranger ou d'une travailleuse étrangère temporaire	MICC	<p>L'entreprise qui désire embaucher temporairement un travailleur étranger ou une travailleuse étrangère doit effectuer cinq démarches importantes. Pour en savoir plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/employeurs/embaucher-temporaire/index.html


<u>Mesures, services ou programmes</u>	<u>Ministère/organisme</u>	<u>Description et références</u>
 III. INFORMATION, CONSEILS ET SERVICES		
6. Embauche d'un étudiant étranger ou d'une étudiante étrangère après l'obtention de son diplôme	MICC	<p>Après avoir terminé avec succès un programme d'études, un étudiant étranger ou une étudiante étrangère pourrait obtenir l'autorisation d'occuper un emploi, à condition d'être titulaire d'un permis de travail post-diplôme ou d'un permis de travail à titre de travailleur temporaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/prolonger-sejour/emploi-temporaire.html
7. Passage du statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger à celui de résident permanent	MICC	<p>Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) permet aux étudiantes et étudiants étrangers diplômés au Québec ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs temporaires spécialisés de déposer une demande de résidence permanente à titre de travailleur qualifié. La priorité accordée à leur demande est établie selon les besoins du marché du travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/employeurs/embaucher-temporaire/immigration-permanente.html - PEQ Étudiants : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/demeurer-quebec/demande-csq/etudiants-peq/index.html - PEQ Travailleurs : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires/demeurer-quebec/demande-csq/travailleurs-peq/index.html
8. Service d'accompagnement personnalisé pour le recrutement international	MICC	<p>Le MICC offre des services-conseils aux entreprises pour le recrutement international. Il évalue leurs besoins à cet égard, les conseille en matière de prospection et de recrutement, les informe sur les services de recrutement à l'étranger, et les soutient en ce qui concerne les démarches d'immigration ainsi que l'accueil et l'intégration de leurs recrues.</p> <ul style="list-style-type: none"> - www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/employeurs/recrutement-international/service-accompagnement.html
9. Placement en ligne - volet international (pour trouver du personnel)	Emploi-Québec et MICC	<p>Emploi-Québec met à la disposition des employeurs du Québec une gamme de services de recrutement gratuits. Dans Placement en ligne, ceux-ci peuvent afficher des offres d'emploi, consulter des candidatures de toutes catégories et de partout, ou encore créer des Alertes-Candidats. De plus, le volet international de Placement en ligne, conçu en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, permet aux employeurs qui n'ont pas trouvé de personnel au Québec de recruter de la main-d'œuvre à l'échelle internationale au moyen d'une banque constituée des candidatures de personnes déjà sélectionnées par le Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> - www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/employeurs/recruter-international.html

<u>Mesures, services ou programmes</u>	<u>Ministère/organisme</u>	<u>Description et références</u>
 III. INFORMATION, CONSEILS ET SERVICES		
<p>10. Services du MICC à l'intention des personnes immigrantes</p> <p>Guide <i>Apprendre le Québec</i></p> <p>Services offerts partout au Québec par des organismes subventionnés</p>	<p>MICC</p>	<p>Les points de service du MICC couvrent l'ensemble du Québec. Les services offerts visent l'établissement, l'intégration linguistique et sociale ainsi que l'insertion professionnelle des personnes immigrantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/coordonnees/adresses-quebec.html#integration <p>Le guide <i>Apprendre le Québec</i> du MICC présente l'ensemble des démarches à entreprendre pour réussir un projet d'intégration à la société québécoise. Il aide la personne immigrante à utiliser efficacement les renseignements et les services offerts par le gouvernement du Québec et ses partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/apprendre-quebec.html <p>Ce répertoire regroupe quelque 70 organismes à but non lucratif (OBNL) de toutes les régions du Québec. Ceux-ci offrent de multiples services aux personnes immigrantes tels l'accompagnement personnalisé et l'adaptation au marché du travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste de tous les organismes : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/partenaires/services-offerts.html
<p>11. Services aux entreprises d'Emploi-Québec</p>	<p>Emploi-Québec</p>	<p>Emploi-Québec offre aux entreprises des services-conseils et un soutien financier pour recruter, mobiliser et former leur personnel. Les conseillers et conseillères des services aux entreprises sont accessibles dans les 150 centres locaux d'emploi (CLE) des 17 régions du Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> - www.mess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/
<p>12. Services des bureaux régionaux du MDEIE.</p>	<p>MDEIE</p>	<p>Les 22 bureaux régionaux du MDEIE offrent, tant à la clientèle du ministère qu'à ses partenaires, des services-conseils en matière de développement économique pour des projets d'investissement, d'innovation, de productivité et de développement des marchés liés aux créneaux d'excellence (démarche régionale ACCORD).</p> <ul style="list-style-type: none"> - www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=7



<u>Mesures, services ou programmes</u>	<u>Ministère/organisme</u>	<u>Description et références</u>
 <h4 style="text-align: center;">IV. AIDE-CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT</h4>		
<p>1. Services-conseils en gestion des ressources humaines par une conseillère ou un conseiller des services aux entreprises d'Emploi-Québec</p>	<p>Emploi-Québec</p>	<p>Pour aider les entreprises à améliorer la gestion de leur personnel, Emploi-Québec leur offre un service-conseil spécialisé : consultation en gestion des ressources humaines, <i>coaching</i> de gestion, aide à la mise sur pied d'un service des ressources humaines ou d'un comité de concertation, ou à la réalisation d'un projet permettant de stabiliser des emplois précaires.</p> <p>Pour en savoir davantage sur ce que peut offrir Emploi-Québec, communiquez avec le personnel des services aux entreprises de votre centre local d'emploi (CLE).</p> <p>- emploiquebec.net/entreprises/gestion/index.asp</p>
<p>2. Accompagnement et conseils en exportation</p>	<p>MDEIE</p>	<p>Le MDEIE offre des conseils et de l'accompagnement dans le domaine du marketing, de la prospection et du développement des marchés et de l'exportation.</p> <p>- www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=2860</p>
<h4><u>Autres ressources</u></h4>		
<p>3. Service-conseil pour l'implantation d'un programme d'accès à l'égalité</p>	<p>CDPDJ</p>	<p>La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) peut assister les entreprises et les organisations qui implantent un programme d'accès à l'égalité.</p> <p>- www.cdpdj.qc.ca/fr/programme-acces-egalite/services.asp?noeud1=1&noeud2=13&cle=47</p>
<p>4. Service-conseil en matière d'accommodement raisonnable</p>	<p>CDPDJ</p>	<p>Si vous avez à prendre en considération une ou des demandes d'accommodement, c'est-à-dire des demandes réelles, fondées sur l'un des motifs de discrimination interdite énumérés à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, la CDPDJ vous offre un service-conseil personnalisé.</p> <p>- www.cdpdj.qc.ca/fr/programme-acces-egalite/service-conseil.asp?noeud1=1&noeud=13&cle=78</p>



<u>Mesures, services ou programmes</u>	<u>Ministère/organisme</u>	<u>Description et références</u>
 <p style="text-align: center;">V. FORMATIONS S'ADRESSANT AU PERSONNEL ISSU DE L'IMMIGRATION</p>		
13. Cours de français en ligne	MICC	<p>Un cours de français en ligne est offert gratuitement à des personnes immigrantes qui ont une connaissance de base du français, selon des formules adaptées à leurs besoins. Il leur permet d'apprendre le français à leur rythme, à raison d'environ six heures par semaine. Il faut avoir accès à un ordinateur avec connexion Internet pour suivre ce cours.</p> <p>- www.francisationenligne.gouv.qc.ca/</p>
14. Services de francisation en entreprise	<p>MICC</p> <p>Emploi-Québec</p>	<p>Le MICC et ses partenaires offrent aux entreprises de s'associer avec elles pour favoriser l'apprentissage du français chez les travailleuses et travailleurs immigrants. Les cours sont gratuits et répondent aux besoins particuliers de la main-d'œuvre immigrante : français de base, communication orale et écrite, et français adapté à la tâche.</p> <p>- www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/langue-francaise/apprendre-quebec/francais-entreprise.html</p> <p>Pour en savoir plus, il suffit de composer : de Montréal, le 514 864-9191; d'ailleurs au Québec, le 1 877 864-9191.</p> <p>Le MESS, par l'entremise du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, peut soutenir la participation des employeurs à des activités de formation de leur personnel, dont des activités de francisation.</p> <p>- emploi-quebec.net/entreprises/formation/loi-competences/fonds-national.asp</p>



<u>Mesures, services ou programmes</u>	<u>Ministère/organisme</u>	<u>Description et références</u>
 <h2 style="text-align: center;">VI. FORMATIONS S'ADRESSANT AUX DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS D'ENTREPRISE</h2>		
1. Miser sur une main-d'œuvre diversifiée : un avantage compétitif pour les PME	MDEIE, Emploi-Québec et MICC	<p>Cette séance de formation et de sensibilisation présente la diversité ethnoculturelle comme une ressource précieuse pour les entreprises qui veulent développer des marchés, combler leurs besoins de main-d'œuvre, innover et rester compétitives dans une économie mondialisée.</p> <p>- www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=5186</p>
2. Les incontournables du commerce international	MDEIE	<p>Cette formation, au cours de laquelle les participants et participantes sont invités à prendre part à un jeu original et interactif, vise à leur présenter les aspects essentiels du commerce international et à leur fournir des pistes d'action et des sources d'information pour préparer soigneusement un projet de portée internationale.</p> <p>- www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=5177</p>
3. Le plan d'affaires international	MDEIE	<p>Cette formation permet à l'entreprise de se familiariser avec une démarche structurée pour réussir sur le marché international et pour mesurer les risques à prendre.</p> <p>- www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=5188</p>
4. La gestion proactive de la main-d'œuvre : pour relever les défis des changements démographiques	MDEIE et Emploi-Québec	<p>Cette séance de formation porte sur les zones de vulnérabilité de l'entreprise en matière de renouvellement de la main-d'œuvre et explore les solutions adaptées à sa situation. Elle s'appuie sur l'engagement des dirigeants et dirigeantes ainsi que sur la participation du personnel.</p> <p>- www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=5176</p>
5. <i>Leadership</i> et mobilisation des personnes	MDEIE et Emploi-Québec	<p>L'entreprise d'aujourd'hui doit allier performance et innovation. À cet égard, l'exercice d'un <i>leadership</i> mobilisateur faisant appel à diverses stratégies constitue une base importante pour l'amélioration continue dans l'entreprise.</p> <p>- www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=5182</p>
6. L'obligation d'accommodement raisonnable en milieu de travail	CDPDJ	<p>Conçue pour répondre aux besoins des spécialistes de la gestion des ressources humaines, des gestionnaires et des représentants syndicaux désirant développer des pratiques en accord avec la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> du Québec, cette formation permettra notamment aux participants d'évaluer et de répondre à une demande d'accommodement.</p> <p>- www.cdpedj.qc.ca/fr/module-religion/formations.php</p>

